

Programme de formation – Accueil des juges administratifs

Section	Titre	Présentée par	Responsable de l'activité ¹	Durée*
Tous	Règles déontologiques applicables aux juges administratifs	Nicholas Frenette-Béland – Marie Charest	DAJ	3,00 h
	Formation sur la rédaction de décisions	Jataq	VP Sections	3,00 h
	Formation sur la gestion des audiences	Jataq	VP Sections	3,00 h
	Présentation détaillée de la banque de jurisprudence et BiblioTAQ	Lorencita Pinto/Nicholas Frenette-Béland	DAJ	2,00 h
	Formation sur la <i>Loi sur la justice administrative</i>	Julie Baril	DAJ	7,00 h
	Formation sur la rédaction de PV – TDD	Secrétariat	BP	0,5 jour
	Cheminement d'un dossier au Secrétariat	Secrétariat	BP	0,5 jour
	Formation GDN et PVé	DRI	BP	0,5 jour
	Formation DRI (portable, SGF et divers outils informatiques)	DRI	BP	2,00 h
	Formation DRH (individuelle)	DRH	BP	1,00 h
	Formation relevés de dépenses et honoraires (temps partiel)	DRFM	BP	2,00 h
	Présentation du Tribunal et les éléments de gouvernance	Julie Baril – DAI	DAJ-DAI	2,00 h
CETM	LPP	Isabelle Dupuis – Gisèle Lacasse	DAJ	3,00 h
	CETM	Isabelle Dupuis – Gisèle Lacasse	DAJ	1 ½ jour
	Présentation des formules, procès-verbaux électroniques et gabarits	Gisèle Lacasse – DRI	Présidence CETM	3,00 h
SAS	Formation sur l'assurance automobile – Bloc 1	Manon Paquin	DAJ	6,00 h
	Formation sur l'assurance automobile – Bloc 2	Manon Paquin	DAJ	6,00 h
	Formation sur l'assurance automobile – Bloc 3	Manon Paquin	DAJ	6,00 h
	Formation sur le rachis cervical et Lecture active et ciblée d'un DA	Benoît Boissy	Vice-prés. SAS	6,00 h
	Formation sur la sécurité du revenu	Mélissa Janice Lacombe	DAJ	5,00 h
	Formation sur le sursis	Joëlle Michaud et Mélissa Janice Lacombe	DAJ	3,00 h
	Formation sur le régime des rentes au Québec	Samia Benmou et Catherine Armand	DAJ	5,50 h
	Introduction à l'indemnisation des victimes d'actes criminels	Nicholas Frenette-Béland	DAJ	4,00 h
	Formation sur le CSR	Julie Bouchard – Maude Langevin	DAJ	1,5 jour
	Conciliation	Jataq SAS	Vice-prés. SAS	1 jour
RQAP	Joëlle Michaud et Valéry Bégin	DAJ	1 jour	

* La durée des formations est approximative et peut varier selon divers critères dont la composition du groupe, lorsqu'elles s'adressent à des non-juristes, etc.

¹ Il incombe à chaque responsable de l'activité de formation de veiller aux aspects suivants :

- Déterminer la date de la formation;
- Envoyer les invitations aux participants visés;
- Réserver les salles et le matériel nécessaires;
- Préparer une liste des participants.

REMARQUE :

Il est souhaitable que les formations soient offertes avant que le juge administratif siège dans un secteur donné. Le calendrier sera ajusté en fonction des choix d'assignation du vice-président pour les nouveaux juges administratifs.